

CADRE :

n. m.

date 1549

de *quadre* .¹ « bordure (formant un carré à l'orig.) entourant un tableau, une glace, etc. »

Dans le domaine de la peinture ou de la photographie :

- Le cadre c'est la limite dans laquelle s'inscrit l'image. En peinture, dessin, gravure, le cadre est de dimensions variables, choisies par l'artiste. En photographie, le cadre dépend de l'objectif de l'appareil photographique. Le cadre de l'image réalisée peut être matérialisé par l'épaisseur d'un objet qui entoure le tableau (cadre du tableau).



Dans le domaine du cinéma :

- Cadre de visée : c'est le rectangle gravé sur le verre dépoli qui délimite le champ à enregistrer.

- Délimitation d'une scène par la fenêtre de prise de vue de la caméra. Lorsqu'un objet ou un personnage est dans le cadre, il est dans le champ ; ce qui est hors du cadre, s'appelle le hors-champ. Le cadre au cinéma est normalisé : les proportions sont définies par l'optique des caméras.

Métier : cadreur (cameraman ou camera operator)

Synonyme :

limite, entourage, encadrement, cartouche

châssis, marie-louise, passe-partout, listel, baguette

champ

Source :

[définition issue du dictionnaire en ligne [Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales](#) . (2012). Nancy : CNRTL.]

[définition issue du dictionnaire : *Vocabulaire technique du cinéma* de Vincent PINEL. Éditions NATHAN, collection "réf.". Paris, 1996 . 475 pages. (ISBN 2.09.1907741.1)]